

— Impossible, répond le journaliste, nous n'avons pas d'opinion sur la question ; vos adversaires nous ont versé une certaine somme pour publier l'article qui sert leurs intérêts et dessert les vôtres ; il serait peu délicat de notre part de les combattre maintenant ; vous êtes venu trop tard, je regrette.

L'industriel s'en va maintenant trouver le directeur d'un journal qui n'est pas extrêmement sérieux, mais dont le tirage est considérable et qui publie constamment des articles manifestement payés.

— Parfaitement, dit le journaliste à l'industriel, je vous comprends ; rien n'est plus simple ; vos adversaires nous ont versé 4000 francs pour l'article qui vous a ému ; versez-nous pareille somme et nous publierons un article qui vous rassurera.

Voilà qui allait bien, et c'est le cœur joyeux que l'industriel pénétra chez le directeur d'un troisième journal, qui excelle à se donner des airs sérieux, graves et même émus quand il s'agit d'intérêts supérieurs.

— Nous pouvons en effet publier sur la question un nouvel article, dit le journaliste, et dans ce nouvel article nous soutiendrons vos intérêts.

— Je vous remercie infiniment, fit l'industriel en sortant son portefeuille, et ce sera 4000 francs, n'est-ce pas ?

— Ah ! non, répliqua le journaliste ; 4000 fr., c'est ce qu'ont versé vos adversaires pour que nous vous desservions ; pour que nous puissions changer d'avis, ce sera 10,000.

N'est-ce pas que mon histoire est jolie ?

B.

---

### Hypnotisme et spiritisme

---

Voici la conclusion d'une étude que le docteur Lapponi, le médecin de Léon XIII et de Pie X, vient de faire paraître sous ce titre.

« L'hypnotisme doit être considéré comme répréhensible et immoral ; il doit donc être interdit sévèrement chaque fois qu'il est pratiqué par amusement ou par curiosité, et sans les précautions nécessaires. Il est quelquefois admissible et praticable dans les tribunaux pour établir certaines vérités de fait et en médecine pour guérir certaines maladies. Même alors il ne peut être légitimement employé qu'à certaines conditions et dans des limites précises.

« Le spiritisme est toujours dangereux, nuisible, immoral, répréhensible, à condamner et à interdire sévèrement, sans restriction à tous ses degrés, sous toutes ses formes et toutes ses manifestations possibles. »

---